

le 17 Juillet 2019

31 JUL. 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Sachant qu'une enquête publique concernant le PLU est ouverte à partir du 23 juillet au 07 septembre 2019, je me permets de vous transmettre ce courrier afin de vous faire part de quelques souhaits concernant des terrains situés dans le haut du bourg de Souzon.

La première requête porte sur les "Pierres Blanches" en incluant entre

et moi-même. Les "Pierres Blanches" sont situées en zone ZB sur laquelle des parcelles 173-413-412-225 ont été vendues en zone artisanale vers Port. Puce. Au fil des années, ces parcelles sont devenues habitables (cf photoespié 1) et en bordure de la route vers Bordeny plusieurs habitations figurent sur le plan (cf n°1) formant un triangle. Je souhaiterais qu'une partie des terres en limite de ces habitations et bâtiments

artisanale deviennent également constructibles.

Sur le document qui représente le POS (cf photocopie 2) on voit très bien les constructions actuelles et une partie des terres environnantes sur laquelle un lotissement et une route devaient voir le jour. Or avec le nouveau PLU ce projet est anéanti. Ma famille et moi-même avons le sentiment d'avoir été spoliés.

Les Pierre Blanches sont en indivis, il nous est impossible d'effectuer un partage équitable entre nos deux familles ne connaissant pas le devenir de ces terres.

La deuxième requête concerne les parcelles 112 et 113 : la 112 attribuée à [] et la 113 me revenant d'ensemble au lieu-dit "L'Etang". Ces deux parcelles jouxtent la propriété 291 qui est construite et font face à la parcelle 101 bornée et divisée en plusieurs lots. Seul le CD 30 sépare le lieu dit L'Etang et la parcelle 101. Etant donné la proximité des terrains construits et constructibles, je souhaiterais que ces deux parcelles 112 et 113 soient situées en zone constructible au même titre que les autres. Il s'avère que ces deux terrains sont à 200 m de l'école et de la bibliothèque ce qui pourrait être un atout pour la commune de Saugon.

La troisième requête porte sur les parcelles 161 et 162
"Le Semis". Ce lieu est devenu site classé dû à la
présence d'un tumulus celtique. Ces deux terrains
n'étant plus exploitables définitivement, serait-il
possible que le Conservatoire au Littoral se porte
acquéreur de ces parcelles classées.

De cet héritage (les Pierres Blanches - l'Etang-
le Semis) provenant de nos grands parents et parents,
il ne nous reste que des terres dévaluées.

Qu'allons-nous transmettre à nos enfants et petits enfants.
Cette situation est frustrante et déconcertante.

Malgré cette complexité, nous voulons rester confiants.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer
lors d'une prochaine visite à Belle-Ile, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur,
mes respectueuses salutations.

1

pourront vous aider et vous informer sur les différentes zones (Zone U, Zone N) de la commune. Si vous souhaitez identifier des parcelles et CGU, nous pouvons également faire des recherches pour connaître le propriétaire d'une parcelle (un terrain ou un bâtiment) à l'aide d'un certificat d'urbanisme (CU).

Le cadastre consigne aussi la valeur des biens et sert de base de calcul à certains impôts (impôt foncier par exemple). La commune de Sauzon est divisée en sections, chaque section étant elle-même subdivisée en feuilles. Chaque feuille recense une ou plusieurs parcelles cadastrales.

Sauzon

Rechercher

- Vos démarches
- Le village
- Hebergements
- Sorties
- Vie économique
- Vie politique
- Géographie
- Vie quotidienne
- Histoire

Mairie de Sauzon
Rue Lieutenant-Riou
58360 SAUZON
mairiedesauzon@wanadoo.fr

PLU de Sauzon, Plan local d'urbanisme (anciennement POS, plan d'occupation des sols ou carte communale) souvent fixé par le SCOT, schéma de cohérence territoriale. La commune de Sauzon dépendant du SCOT du Pays d'Auray.

Les Feuilles du Cadastre de Sauzon

Voici la liste des 20 feuilles cadastrales disponible pour la commune de Sauzon qui rassemble les différentes parcelles de la section. Rendez-vous sur le site officiel de l'administration française en charge du cadastre pour consulter la feuille d'une section de la commune

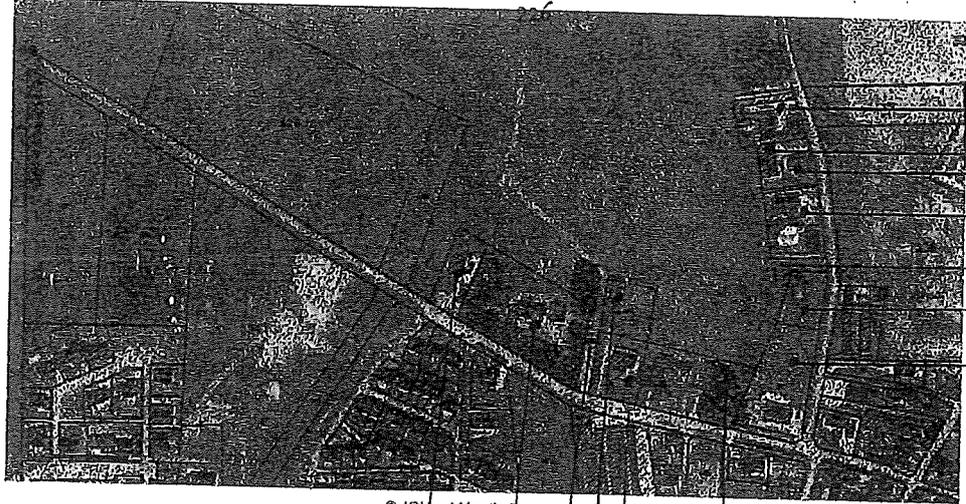
000 AB 01	000 AC 01	000 ZA 01	000 ZB 01	000 ZC 01
000 ZD 01	000 ZE 01	000 ZH 01	000 ZI 01	000 ZK 01
000 ZL 01	000 ZM 01	000 ZN 01	000 ZO 01	000 ZP 01
000 ZR 01	000 ZS 01	000 ZT 01	000 ZV 01	000 ZW 01

Vos démarches en ligne

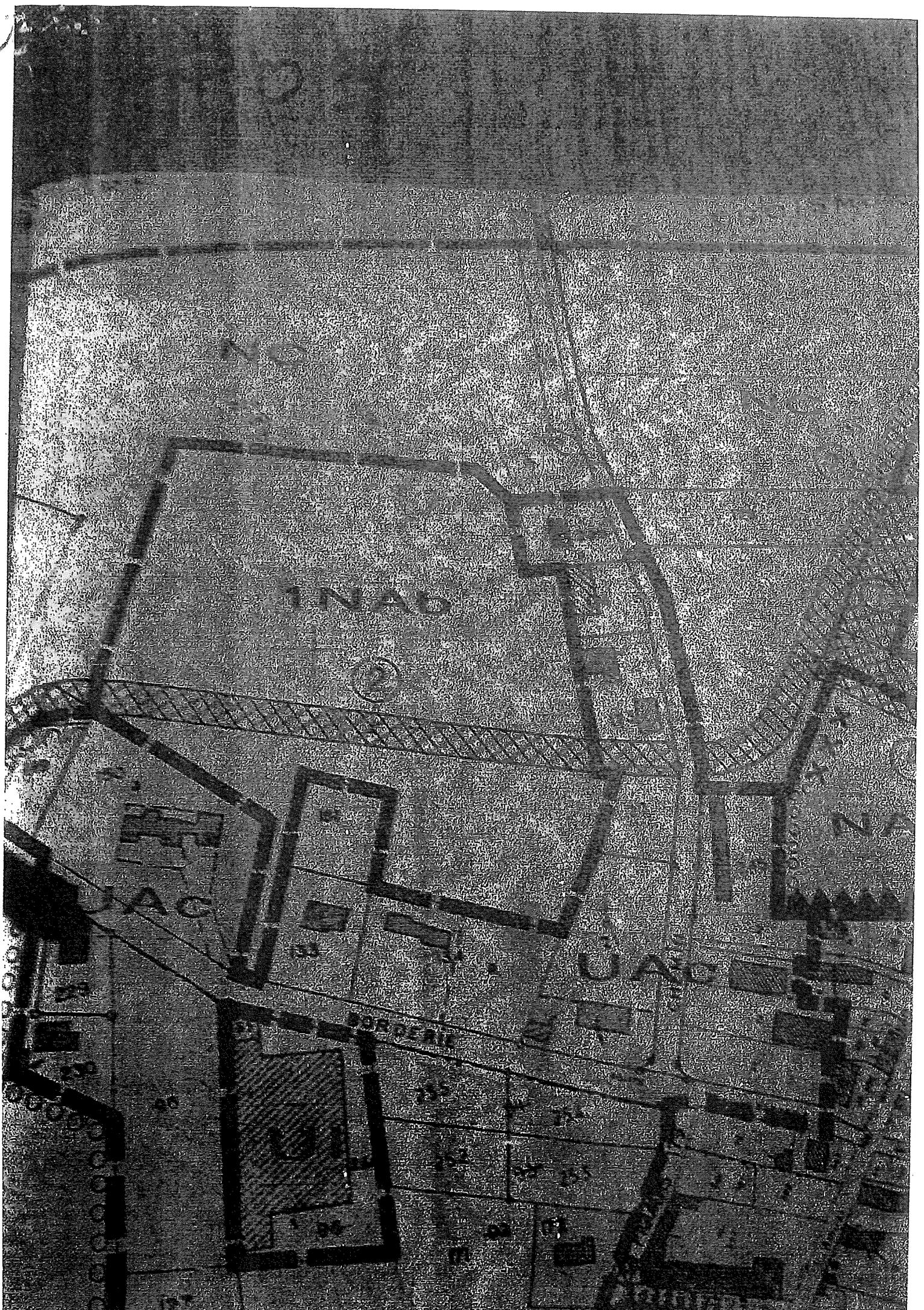
- Acte de Naissance
- Acte de Mariage
- Acte de Décès
- Carte Grise
- Vignette CRIT'Air
- Changement d'adresse
- Demande de Carte d'identité
- Demande de Passeport
- Cadastre et PLU
- Casier Judiciaire
- Certificat de Non gage
- Déménagement Raccordement

Consulter le plan cadastral de Sauzon

Consultez ci-dessous le cadastre gratuit de Sauzon. Si vous voulez le commander merci d'utiliser le formulaire ci-dessus.



Contact - Conditions générales d'utilisation et de services - © 2004-2019 Annuaire-Mairie.fr, Tous droits réservés



(L4)
Sauzon, le 2 Août 2019

REÇU LE 06 AOUT 2019

Monsieur le Commissaire
Enquêteur
Mairie de Sauzon
Rue du lieutenant Riou
56 360 - SAUZON

OBJET: PLAN LOCAL d'URBANISME
PIECE N° 3 - SAUZON
"ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE".

Monsieur le Commissaire enquêteur,
La présente lettre fait suite à ma visite
du 31 écoulé.

Je vous expose ci-après, la situation
actuelle des biens immobiliers appartenant
à moi-même ou à mes enfants, sur la
commune de Sauzon.

12

J'étais propriétaire des biens immobiliers suivants, jusqu'à la donation faite à mes trois enfants, il y a près d'une dizaine d'années.

- Parcelle référencée ZB 91 d'une surface de 3210 mètres carrés.
Cette parcelle, que je crois savoir constructible, est directement impactée par le projet de Plan local d'urbanisme.
- Parcelle AC 34 & 35 sur lesquelles est implantée notre résidence secondaire nommée " " dont la construction remonte en partie à l'année 1890 et dont l'adresse est : " " " "
- Parcelle ZB 42, d'une surface de 13630 mètres carrés, située près de " " et qui est essentiellement à vocation agricole.

Les parcelles ZB 91 et 42 sont actuellement confiées à

, qui les exploite pour récolter des fourrages pour ses animaux domestiques des

netteraves, des pommes de terre et 13
autres légumes.

Je souligne que ceci est intégralement
à titre gracieux pour aider et
soutenir l'agriculture Belle-Iloise.

Le terrain ZB91 a été fauché le
1er Août afin de ménager un parking
éphémère pour la fête du port
programmée le 4 Août.

Cette opération a été effectuée par
M. [nom], lequel a été
contacté par la Mairie de Sauvion
sous qu'un représentant de la Mairie
me demande une autorisation
préalable.

J'ai trouvé ceci pour le moins "
cavalier".

Comme annoncé plus haut, tous ces
biens, à part la parcelle ZB92
qui n'a qu'une valeur limitée car
destinée à l'agriculture d'après
la loi littorale, ont fait l'objet
d'une donation effectuée par
l'intermédiaire de Maître
Notaire à [nom] dans les Hauts de
Seine.

14

Cette donation a été établie en
faveur de nos trois enfants :

Ceci entraîne, qu'à mon décès
et après le décès de mon épouse,
nos
trois enfants seront intégralement
propriétaires de ces biens.

Actuellement, nous n'en sommes plus
qu'usufruitiers, à part la parcelle
ZB42, qui reste notre propriété.

Cependant dans cette affaire et
comme il s'agit de nos enfants,
je compte y consacrer beaucoup
d'énergie et tout le temps nécessaire

Je tiens à souligner que lorsqu'il est
question des terrains de Belle-Ile, il
s'agit pour moi d'un sujet
extrêmement sensible car j'ai été
témoin de situations révoltantes
survenues lors du remembrement,
il y a une soixantaine d'années.
Suite à des pressions de certains

[5]

"Promoteurs", j'ai vu des terrains
se vendre 50 000 anciens francs l'hectare,
soit 5 centimes le mètre carré !
ou encore 20 000 anciens francs pour
un terrain de 1500 mètres carrés.
J'ai vu aussi et ceci est scandaleux,
un terrain se vendre pour une
bouteille de vin !

Cela constitue une véritable
spoliation !
Je reconnais que c'était une autre
époque mais cela laisse des
souvenirs très douloureux.

Mon père
avait dénoncé cette situation au
ministère de l'aménagement du
territoire de l'époque.

Je avait reçu une réponse précisant
qu'une enquête était en cours mais,
à ma connaissance, il n'y a pas
eu de suite.

Ceci met en lumière les éventuels
risques de spoliation en cas de
préemption pour ces terrains.

16

Mes observations concernant ce projet
seront en conséquence, les suivantes,
et je pense exprimer les pensées
de toutes les personnes, soit riveraines
des terrains concernés, soit impactées
par ce projet.

1- Je ne vois pas la nécessité de
nouveaux logements sur Belle-Me
vu que, hors saison estivale,
soixante pour cent (60%!)
des logements restent inoccupés,
soit dix mois sur douze.

Je vois plutôt deux buts cachés
dans cette opération,

1.1 - la collecte de taxes foncières
et locales supplémentaires,
en l'absence de subventions
gouvernementales, maintenant
très réduites.

1.2 - Un autre but encore plus
caché, pourrait être la
mise en place de logements
de repli en cas de guerre
civile, laquelle est en
train de se mettre en place
progressivement.

Je est inutile de le nier, c'est une évidence.

Cependant au vu du nombre de réfugiés potentiels, la capacité d'accueil de ces logements sera, dans cette situation, notoirement insuffisante.

Par ailleurs, je souligne que pour séjourner à Belle-île en automne et en hiver, il faut vraiment aimer la solitude et y être né.

2- Dans ce projet de P.L.U. il est question pour ces nouvelles constructions, de 25% de logements sociaux.

Je veux ici mettre en lumière le coût de la vie à Belle-île, y compris pour les produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires.

Nous constatons au début de chaque saison estivale, une augmentation sensible des prix et ceux-ci ne baissent pas ou fort peu, début septembre.

Toutes les personnes concernées se

constataient, qu'elles soient venues
ou touristes.

Pour reconfirmer un problème
d'actualité qui, entre autres, a
soulève de récents mouvements
sociaux qui sont loin d'être terminés,
le prix du charbonnet E 95 à
Belle-Ile est de 2 Euro le litre !
Tout ceci pour dire qu'un hébergement
à Belle-Ile, ne peut pas s'adresser
à des familles socialement défavorisées.
Je s'adresse plutôt à des personnes
aînés qui ne sont pas, et de loin,
les plus nombreuses.

3- Le projet de P.L.U. tel qu'il m'a
été présenté, est basé sur une
distribution de 20 maisons par
hectare.

Cela donne une surface de 500 met.
carrés pour accueillir chaque
maison, soit par exemple
20 mètres x 25 mètres carrés ou
encore 15 mètres x 33 mètres.
C'est insuffisant pour loger
décentement une famille de 4 ou
5 personnes.

Le point est à réviser et je pense 19
que 1000 mètres carrés pour accueillir
une maison, constituent un minimum

Je souhaiterais vivement que les termes
de cette lettre soient pris en compte
et que ce projet d'aménagement des
"Coteaux de la mer" sera, soit annulé,
soit reporté "finis die".

Si tel n'était pas le cas, je suis
déterminé à introduire un recours
auprès du Tribunal administratif
de Rennes en charge de ce dossier.

Vous voudrez bien m'accuser
réception de la présente lettre.

Avec, Monsieur le Commissaire enquêteur,
mes remerciements anticipés, ainsi
que l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

P.S. je m'excuse de la qualité des
papiers utilisés mais c'est ce
dont je dispose à l'instant.

Copies à :